

Comment changer le représentant légal dans le SIA professionnel

Trois situations :

- 1 : Pas de changement de SIRET - Établissement lié à un agrément
- 2 : Pas de changement de SIRET - Établissement lié à une AFCI
- 3 : Changement de SIRET

Cas 1 : Créer un nouveau compte après changement de responsable légal avec un établissement lié à un agrément

L'ancien responsable légal du compte doit demander la clôture du compte au SCAE (scae_sia@interieur.gouv.fr). A la suite de la clôture du compte, le nouveau responsable pourra créer un nouveau compte.

Le nouveau responsable légal doit créer un compte professionnel SIA. Il doit compléter la partie « *représentant légal* » avec ses informations personnelles et la partie « *établissement* » avec les informations de l'établissement qui restent inchangées.

Points d'attention lors de la création de compte :

- Renseigner le numéro SIRET de l'établissement
- L'adresse mail du représentant légal et l'adresse mail de l'établissement doivent être différentes
- L'adresse mail du représentant légal permettra de finaliser la création de compte et de renseigner le mot de passe

Dès que le compte professionnel est créé, l'ensemble des armes ainsi que l'historique seront directement intégrés sur le compte nouvellement créé.

La création de compte professionnel est disponible au lien suivant <https://sia.registres.interieur.gouv.fr/compte/creation>

Cas 2 : Créer un nouveau compte après changement de responsable légal avec un établissement lié à une AFCI sans changement de SIRET.

L'ancien responsable légal du compte doit demander la clôture du compte au SCAE (scae_sia@interieur.gouv.fr). A la suite de la clôture du compte, le nouveau responsable pourra créer un nouveau compte.

Le nouveau responsable légal doit créer un compte professionnel SIA. Il doit compléter la partie « *représentant légal* » avec ses informations personnelles et la partie « *établissement* » avec les informations de l'établissement qui restent inchangées.

Points d'attention lors de la création de compte :

- Renseigner le numéro SIRET de l'établissement
- L'adresse mail du représentant légal et l'adresse mail de l'établissement doivent être différentes
- L'adresse mail du représentant légal permettra de finaliser la création de compte et de renseigner le mot de passe

Dès que le compte professionnel est créé, l'ensemble des armes ainsi que l'historique seront directement intégrés sur le compte nouvellement créé.

La création de compte professionnel est disponible au lien suivant <https://sia.registres.interieur.gouv.fr/compte/creation>

Une fois le compte créé :

- ➡ Informez la section d'Autorisation et Avis du changement de représentant légal à l'adresse scae-afci@interieur.gouv.fr (pour mise à jour de l'AFCI).

CAS 3 : Changement de responsable légal et de numéro SIRET

Le responsable légal doit créer un compte professionnel SIA. Il doit compléter la partie « *représentant légal* » avec ses informations personnelles qui restent inchangées et la partie « *établissement* » avec les nouvelles informations (Numéro SIRET, Adresse...)

Points d'attention lors de la création de compte :

- Renseigner le numéro SIRET de l'établissement
- L'adresse mail du représentant légal et l'adresse mail de l'établissement doivent être différentes
- L'adresse mail du représentant légal permettra de finaliser la création de compte et de renseigner le mot de passe

La création de compte est possible au lien suivant :
<https://sia.registres.interieur.gouv.fr/compte/creation>

Une fois le nouveau compte créé, **il faut transférer les armes de l'ancien compte vers le nouveau compte** de l'établissement.

Il est possible d'utiliser la fonctionnalité « **export en masse** » à partir de votre ancien LPN. Cette fonctionnalité générera un fichier qu'il est possible d'importer via la fonctionnalité « **import en masse** » sur votre nouveau LPN.

Il est également possible de transférer les armes par 10 vers votre nouveau LPN en utilisant la fonctionnalité « **transfert pour cessions** ».

Attention : l'ensemble des armes transférées doivent être au statut en stock.

Le transfert en masse ne pourra se faire qu'après que les armes qui ont d'autres statuts (prêt, dépôt, modification/réparation) auront été restituées.

Il est possible d'exporter l'**historique de votre ancien LPN** à partir de l'écran « historique », en cliquant sur le bouton « exporter ». Il ne sera cependant pas possible de le réimporter dans le nouveau LPN.

Une fois le compte créé :

☛ L'ancien responsable légal du compte doit demander la clôture du compte au SCAE (scae_sia@interieur.gouv.fr).

☛ Informez la section d'Autorisation et Avis de ce changement de représentant légal à l'adresse scae-afci@interieur.gouv.fr (mise à jour de l'AFCI)